

PROCÈS - VERBAL

19^e ANNÉE
L'Hermitage

ÉCRIVONS ENSEMBLE L'HISTOIRE



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 31 mars 2025

Le 31 mars 2025 à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de TAIN L'HERMITAGE, convoqué régulièrement, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2025

<i>Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :</i>	29
<i>Nombre de Conseillers Municipaux Présents :</i>	18
<i>Nombre de Conseillers Municipaux Votants :</i>	27

Présents (18) : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, Mme Annie GUIBERT, Mme Anne-Isabelle COLOMER, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, M. Jean HERNANDEZ.

Excusés (9) : Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir donné à Mme Danielle LECOMTE), Mme Gariné SAUVAJON (pouvoir donné à François PALISSE), M. Olivier LANGNEL (pouvoir donné à M. Guy REYNE), Mme Joséphine PALANCA (pouvoir à Mme Camille PALANCA), M. Hervé MULLER (pouvoir donné à M. Guy CHOMEL), M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Anne-Isabelle COLOMER), Mme Véronique DALLOZ (pouvoir à M. Pierre GAUTHIER), Mme Mireille PIEYRE (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), M. Eric FAURE (pouvoir à Mme Monique DELAY).

Absents (2) : Mme Julie DESCORMES, Mme Sophia ELKHAL.

Secrétaire de séance : M. Jean-René BREYSSE

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et salue tous les participants à cette séance du Conseil Municipal.

Il salue la présence de sa Directrice Générale des Services, Marie-Noëlle LEMME, de l'ensemble du CODIR et de la presse.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Jean-René BREYSSE pour remplir cette fonction.

Carnet de Monsieur le Maire

Vie locale et manifestations

2 mars : Départ du Père LATOUCHE vers d'autres horizons. En attendant, le remplacement se fait par le Père VALLERY MESSI.

7 mars : Présentation de Ylliana MALINOWSKI, tainoise, élue Miss élégance Rhône-Alpes qui va concourir à Miss Élégance France en Normandie, le 19 avril prochain.

8 mars : Concert de l'Echo de l'Hermitage à l'Espace Rochegude.

19 mars : Cérémonie d'hommage aux victimes civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

21 mars : Inauguration du parcours des QR Codes des 200 ans de la première passerelle entre Tain l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône.

27 mars : conférence de presse une rose un espoir

22 mars : Portes Ouvertes de l'école Notre Dame de l'Hermitage.

25 mars : Remise du chèque de M. Gilbert BOUCHET à l'association SILA (Maladie de Charcot) d'un montant total de 11 100 € (8 500 € du Lions Club et 2 600 € des dons récoltés de la bibliographie de G. BOUCHET par Jacques DUCLIEU).

A venir

5 avril : Carnaval des habitants de la MJC-CS de Tain l'Hermitage.

5 et 6 avril : Concerts Orchestre Harmonie Tain Tournon à l'Espace Rochegude.

26 avril :

- Concert de l'Echo de l'Hermitage en présence d'une fanfare de Savoie, Place Taurobole à 19h.
- Opération « une rose, un espoir » en présence du Conseil Municipal des Enfants, Place Taurobole de 10h à 12h.

17 et 18 mai : Duo de l'Hermitage, départ Place Taurobole.

5 mai : Conférence de presse de la saison estivale « L'été s'ra Show ! » à 11h en salle du Conseil Municipal.

8 mai : 80^{ème} anniversaire de la Commémoration du 8 mai 1945, Esplanade Madeleine Raisin à 11h30. Le Conseil Municipal des Enfants associe les élèves des écoles de Tain l'Hermitage à cet événement en les invitant à réaliser des dessins sur le thème : « Dessine la Paix et la Liberté pour le 8 mai 1945 ».

25 mai : Fête des mères accompagnée d'une visite à la maison périnatale.

Article L 2122-22

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

N° 2025-08	FINANCES	Demande subvention Fonds Actee études gymnases
N° 2025-09	FINANCES	MOE rue Lafaury
N° 2025-10	FINANCES	Avenant n° 2 JUET Réhabilitation Ecole Maternelle Jules Verne
N° 2025-11	FINANCES	Avenant n° 1 ADM METAL Réhabilitation Ecole Maternelle Jules Verne
N° 2025-12	FINANCES	Contrat LEYTON pour TLPE 2025 et 2026
N° 2025-13	FINANCES	MOE aire de jeux inclusive av Général de Gaulle
N° 2025-14	FINANCES	Avenant n°2 ADM METAL Réhabilitation Ecole Maternelle Jules Verne
N° 2025-15	D.Générale	Désignation d'un avocat référé expertise garantie décennale restaurant scolaire J. Moulin
N° 2025-16	FINANCES	Avenant n°1 Electricité Margirier Réhabilitation Ecole Maternelle Jules Verne
N° 2025-17	FINANCES	Demandes subventions AIRE DE JEUX INCLUSIVE REGION
N° 2025-18	FINANCES	Demandes subventions AIRE DE JEUX INCLUSIVE DEPARTEMENT
N° 2025-19	FINANCES	Demandes subventions AIRE DE JEUX INCLUSIVE CAF DROME
N° 2025-20	FINANCES	Rachat véhicule FORD FIESTA – service PM

Sans observations ni questions, l'ordre du jour est poursuivi.

DELIBERATIONS

ASSEMBLEE

N°2025-11 : APPROBATION PV DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

Sans observation, le Conseil Municipal approuve **à la majorité** le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 déposé sur l'espace commun le 4 mars 2025.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT
ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

AFFAIRES FINANCIERES

N°2025-12 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – ANNÉE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la Ville entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	36,80 %
Taxe foncière (non bâti) :	69,32 %
Taxe d'habitation :	9.86 % (la TH concerne les résidences secondaires)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

APPROUVE le vote des taxes 2025 telles qu'exposées ci-dessus.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT
CONTRE : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-13 : AP/CP N° 1 : AJUSTEMENT DES CREDITS – REHABILITATION ECOLE MATERNELLE JULES VERNE

Monsieur le Maire explique qu'en 2024 cette autorisation de crédits a été ouverte pour les exercices 2024 et 2025. Il convient d'ajuster les crédits de paiement au vu de la réalisation 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'ajuster les autorisations de programme pour les travaux sur les exercices 2024 et 2025 exercices selon la répartition suivante :

INTITULE	AP	CP 2024	CP 2025
DEPENSES			
Réhabilitation Ecole Maternelle Jules Verne	1 250 000 €	358 000 €	892 000 €
RECETTES			
Financement			
Autofinancement /Emprunt	500 000 €	358 000 €	336 000 €
Subventions	750 000 €		914 000 €

Monsieur le Maire souhaite valoriser le recours aux AP CP ; véritables outils financiers mises en place récemment dans la commune qui apportent une meilleure visibilité sur la programmation des investissements et de l'exécution budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** :

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits sur les exercices 2024/2025 de l'APCP n°1 réhabilitation école maternelle Jules Verne.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-14 : AP/CP N° 2 : AJUSTEMENT DES CREDITS – REQUALIFICATION URBAINE RTE DE LARNAGE, RUE CDT NOIR, RUE PINARD

Une AP CP permet d'ajuster les crédits budgétaires d'une opération de travaux sur plusieurs exercices.

Lors du conseil municipal de mars 2024, l'autorisation de programme pour les travaux sur les exercices 2024 et 2025 a été approuvée selon la répartition suivante. En décembre 2024, elle a déjà été ajustée comme suit :

Les travaux ont commencé en février 2025. C'est pourquoi, il est proposé l'actualisation suivante :

INTITULE	AP	CP 2024	CP 2025
DEPENSES			
REQUALIFICATION ROUTE LARNAGE - CDT NOIR – PINARD	1 350 000 €	36 243 €	1 313 757 €
RECETTES			

Financement			
Autofinancement /Emprunt	750 000 €	36 243 €	713 757 €
Subventions	600 000 €	0 €	600 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** :

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits sur les exercices 2024/2025 de l'APCP n°2 requalification urbaine route de Larnage, rue du Commandant noir, rue Pinard.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-15 : APOBATION AP/CP N° 3 : REAMENAGEMENT URBAIN RN 7

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer cette autorisation de programme et crédit de paiement afin de permettre d'ajuster à la réalité de l'avancement des travaux les crédits budgétaires.

En effet, l'aménagement de la Route Nationale 7 dans la traversée de la commune est un ambitieux projet préparé avec par les services nationaux et départementaux des transports et validé en 2024.

Au vu des avants projets, les travaux doivent être organisés et financés sur plusieurs années de 2025 à 2028.

L'année 2025 concernerait le carrefour avec la rue Paul Bourret. Durant, les années 2026 et 2027, un giratoire et l'avenue Roosevelt seraient aménagés.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir l'autorisation de programme pour les travaux sur quatre exercices selon la répartition suivante :

INTITULE	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DEPENSES					
Aménagement RN7	3 500 000 €	400 000 €	400 000 €	1 180 000 €	1 520 000 €
RECETTES					
Financement					
Autofinancement /Emprunt	1 400 000 €	400 000 €	200 000 €	180 000 €	620 000 €
Subventions	2 100 000 €		200 000 €	1 000 000 €	900 000 €

Xavier ANGELI précise que ce projet a reçu un avis favorable, avec certaines préconisations, du Ministère des Transports.

Annie GUIBERT s'interroge sur un carrefour à feu au niveau du Netto.

Xavier ANGELI rassure sur les différentes préconisations de l'étude réalisée ; l'ensemble des paramètres périphériques a été intégré et des dimensionnements complémentaires vont être calculés (notamment l'impact du flux venant de Tournon sur Rhône)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** :

APPROUVE La création de l'autorisation de programme / crédits de paiement « Aménagement de la Route Nationale 7 » et la répartition des crédits sur les exercices 2025 à 2028.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE
ABSTENTION : M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT
CONTRE : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-16 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** :

APPROUVE le compte de gestion 2024 pour la Ville.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE
ABSTENTION : M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT, M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. GUIRON, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS 2024	section de fonctionnement	6 625 014,43 €	7 645 941,20 €	1 020 926,77 €
	section d'investissement	4 205 288,28 €	4 332 283,69 €	126 995,41 €
REPORTS 2023				
	report fonctionnement	- €	1 398 335,51 €	
	report investissement	1 431 689,68 €	- €	
	Total réalisations + reports	10 830 302,71 €	13 376 560,40 €	2 546 257,69 €
RESTES A REALISER 2024	section de fonctionnement	- €	- €	
	section d'investissement	487 900,98 €	561 460,10 €	
	Total des restes à réaliser à reporter	487 900,98 €	561 460,10 €	
RESULTAT CUMULE				
	section de fonctionnement	6 625 014,43 €	9 044 276,71 €	2 419 262,28 €
	section d'investissement-	6 124 878,94 €	4 893 743,79 €	-1 231 135,15 €
	TOTAL CUMULE	12 749 893,37 €	13 938 020,50 €	1 188 127,13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal, tel qu'exposé ci-dessus.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE
CONTRE : M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT, M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-18 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023,

Considérant que le solde de la section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 donne un excédent de **2 419 262.28 €**,

Considérant que le solde de la section d'investissement y compris les restes à réaliser entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 donne un besoin de financement de **1 231 135.15 €**,

Considérant qu'il est obligatoire de couvrir ce besoin de financement par l'excédent de fonctionnement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

AFFECTE en recettes d'investissement au compte 1068 le montant de **1 231 135.15 €**,

AFFECTE le solde, **soit 1 188 127.13 €**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2025

***POUR :** M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT*

***ABSTENTION :** M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER*

N°2025-19 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 24 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu les délibérations adoptées lors de la même séance d'approbation du compte administratif 2024 et de l'affectation des résultats 2024 décidant de reprendre le résultat de fonctionnement de 2024 de **1 188 127.13 €** au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté et le déficit d'investissement de **1 304 697.27 €** au compte 001 en déficit d'investissement reporté.

Echanges sur les différents investissements :

AXE 1

Xavier ANGELI et Guy CHOMEL rappellent le contrat de performance énergétique qui permet d'une part à la ville d'améliorer chaque année ses équipements et d'autre part ce contrat a limité (dans une certaine mesure) l'impact financier lors de la récente crise énergétique.

Le transfert de compétence eau/assainissement à l'agglo modifie la maîtrise des opérations d'aménagement de la ville. Ainsi les travaux sur réseaux humides ont été différés par l'agglo, impactant directement le calendrier des travaux de voirie de la route de Larnage/Louis Pinard/Cdt.

AXE 2

Xavier ANGELI expose le programme environnement et s'inscrit donc dans la continuité de la rue R. Vallet vers la rue du Dr. Lafaurie ; véritable maillage. L'objectif est de remettre du vert, désimperméabiliser les sols car le constat est qu'en 20 ans, le béton a pris trop de place. C'est pourquoi le PLU de Tain l'Hermitage a été modifié, plus restrictif afin de préserver les espaces. Véritable transition écologique en intégrant systématiquement une démarche de développement durable dans tous les projets bâtimentaires (écoles, parcs, cour remarquable de l'école JVE) ou VRD.

AXE 3

Xavier ANGELI expose les différentes études, réhabilitations et phases opérationnelles en cours avec un enjeu majeur pour nos enfants en réunissant les meilleures conditions pour l'apprentissage.

Il poursuit avec une nouveauté : la création d'une aire de jeux inclusifs avec la demande d'un fonds de concours à l'agglo.

AXE 4

Monsieur le Maire expose la poursuite des nouveaux moyens mobilisés pour la sécurisation de la RN7 et accompagner la modernisation des outils de protection et de défense des agents de la police municipale. Il fait par ailleurs, un retour sur la dernière inspection de la gendarmerie de Tain l'Hermitage et des résultats positifs sur le territoire : réussite grâce à la très bonne coordination de la PM et Gendarmerie marquée par une présence conjointe sur le terrain. Sans oublier la vidéoprotection qui a été doublée grâce au dernier plan de relance et tout dernièrement grâce à l'investissement communal sur le dépôt des images en direct, dans les locaux de la gendarmerie.

AXE 5

Xavier ANGELI confirme l'accompagnement et le rôle « facilitateur » que la commune apporte aux commerçants : valorisation des animations/opérations commerciales, marché de Noël, relai sur nos réseaux, clips des commerçants...

AXE 6

Afin de lutter contre l'habitat indigne, de faciliter les travaux de rénovation énergétique, ... Monsieur le Maire rappelle l'engagement renouvelé de la ville sur le nouveau contrat OPAH-RU. Malgré les actions et leviers financiers mobilisés par la ville et l'agglo, le 1^{er} contrat n'a pas vraiment fonctionné. Ce 2nd contrat contiendra des moyens plus coercitifs pour les propriétaires qui n'engageraient aucun frais pour entretenir et sécuriser leurs biens dans le nouveau périmètre défini.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité.

APPROUVE le budget primitif général 2025 comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 920 000.00 €
012	Charges de personnel	3 600 000.00 €
014	Atténuation de produits	26 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 121 000.00 €
66	Charges financières	110 000.00 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
042	Opérations d'ordre	237 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 770 000.00 €
	TOTAL	8 786 000.00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	19 237.87 €
70	Produits des services	586 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 322 835.00 €
731	Fiscalité locale	4 223 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 287 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	49 800.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
042	Opérations d'ordre	110 000.00 €
	Recettes de l'exercice	7 597 872.87 €
	Excédent reporté	1 188 127.13 €
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	8 786 000.00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	88 750.00 €
204	Subventions d'équipement versées	33 583.00 €
21	Immobilisations corporelles	680 668.00 €
23	Immobilisations en cours	3 697 050.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	720 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	104 000.00 €
040	Opérations d'ordre	110 000.00 €
042	Opérations patrimoniales	50 000.00 €
	Déficit reporté	1 304 694.27 €
	Restes à réaliser 2024	487 900.98 €
	TOTAL CUMULE	7 276 646.25 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 627 051.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 231 135.15 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 770 000.00 €
040	Opérations d'ordre	237 000.00 €
042	Opérations patrimoniales	50 000.00 €
	Restes à réaliser 2024	561 460.10 €
	TOTAL CUMULE	7 276 646.25 €

- Section de fonctionnement en l'équilibre en dépenses et recettes à 8 786 000.00 €
- Section d'investissement en équilibre en dépenses et recettes à 7 276 646.25 €

ADOpte le taux de fongibilité entre chapitre de 7.5 % pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire souhaite remercier son équipe municipale et les services pour tout le travail accompli en matière d'investissement et précise « qu'une commune qui n'investit plus, est une commune qui régresse » ; ce n'est pas le cas à Tain l'Hermitage !

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE
CONTRE : M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT, M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-20 : COMPTE DE GESTION 2024 – BA CAMPING LES LUCS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité** :

APPROUVE le compte de gestion 2024 pour Budget Annexe Camping les Lucs.

***POUR** : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT*

***ABSTENTION** : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER*

N°2025-21 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BA CAMPING LES LUCS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. GUIRON, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil municipal sera appelé à approuver le compte administratif 2024, arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS 2024	section de fonctionnement	241 507,43 €	230 644,48 €	-10 862,95 €
	section d'investissement	3 328,54 €	20 789,92 €	17 461,38 €
REPORTS 2023	report fonctionnement	- €	110 931,93 €	
	report investissement	- €	45 525,62 €	
	total réalisations + reports	244 835,97 €	407 891,95 €	163 055,98 €
RESTES A REALISER 2024	section de fonctionnement	- €	- €	
	section d'investissement	- €	- €	
	total des restes à réaliser à reporter			
RESULTAT CUMULE 2024	section de fonctionnement	241 507,43 €	341 576,41 €	100 068,98 €
	section d'investissement-	3 328,54 €	66 315,54 €	62 987,00 €
	TOTAL CUMULE	244 835,97 €	407 891,95 €	163 055,98 €

Guy CHOMEL souhaite démontrer avec ces résultats que la gestion en régie directe d'un camping municipal est possible, efficace et sans délégation à un tiers. Tout cela est rendu possible grâce au professionnalisme des agents conscients de leurs missions face à des clients très exigeants. Des travaux d'embellissement et d'améliorations ont accompagné cet outil touristique envié de notre territoire.

L'impact économique du tourisme s'élève à 80M€ de retombée sur notre bassin de vie.

Xavier ANGELI remercie Guy CHOMEL et les équipes pour leurs investissements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe camping les Lucs tel qu'exposé ci-dessus.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-22 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BA CAMPING LES LUCS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024,

Considérant que le solde de la section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 donne un excédent de **100 068.98 €**,

Considérant que le solde de la section d'investissement y compris les restes à réaliser entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 est positif de **62 987.00 €**,

Considérant qu'il n'est donc pas nécessaire d'affecter,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

APPROUVE les reports ci-dessous :

- La somme de 100 068.98 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2025
- La somme de 62 987.00 € en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recettes).

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-23 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BA CAMPING LES LUCS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Vu la délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu ses délibérations adoptées lors de la même séance adoptant le compte administratif et l'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

ADOpte le budget annexe 2025 du camping les lucs :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	108 800 €
012	Charges de personnel	140 000 €
023	Dépenses imprévues	5 000 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000 €
67	Charges exceptionnelles	200 €
042	Opérations d'ordre	30 000 €
	TOTAL	290 000 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Vente de prestations de services	189 931.02 €
	Recettes de l'exercice	189 931.02 €
	Excédent reporté	100 068.98 €
	TOTAL	290 000 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	87 987 €
020	Dépenses imprévues	5 000 €
	TOTAL	92 987 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	30 000 €
	Excédent reporté	62 987 €
	TOTAL	92 987 €

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-24 : COMPTE DE GESTION 2024 – BA PARKINGS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité**.

APPROUVE sur le compte de gestion du Budget Annexe Parkings pour l'exercice 2024.

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-25 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BA PARKINGS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. GUIRON, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité**

APPROUVE le compte administratif du budget annexe parkings 2024, arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS 2024	section de fonctionnement	75 557,23 €	189 295,71 €	113 738,48 €
	section d'investissement	170 589,00 €	426 909,83 €	256 320,83 €
REPORTS 2023	report fonctionnement	- €		
	report investissement	336 368,86 €		
	total réalisations + reports	582 515,09 €	616 205,54 €	33 690,45 €
RESTES A REALISER 2024	section de fonctionnement	- €	- €	
	section d'investissement	33 029,62 €	- €	
	total des restes à réaliser à reporter			
RESULTAT CUMULE 2024	section de fonctionnement	75 557,23 €	189 295,71 €	113 738,48 €
	section d'investissement-	506 957,86 €	426 909,83 €	-80 048,03 €
	TOTAL CUMULE	582 515,09 €	616 205,54 €	33 690,45 €

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-26 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BA PARKINGS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024,

Considérant que le solde de la section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 donne un excédent de **113 738.48 €**,

Considérant que le solde de la section d'investissement y compris les restes à réaliser entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 donne un déficit de **113 077.65 €**,

Considérant qu'il est obligatoire d'affecter pour couvrir le besoin de financement en investissement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

AFFECTE la somme de 113 077.65 € sur le compte 1068 en recettes d'investissement sur l'exercice 2025

REPORTE la somme de 660.83 € en report d'excédent à, la section de fonctionnement au compte 001 (recettes).

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-27 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BA PARKINGS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Vu la délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant l'affectation des résultats 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité.**

VOTE le budget annexe Parkings 2025 comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	19 860.00 €
66	Charges financières	1 700.00 €
67	Charges exceptionnelles	100.83 €
042	Opérations d'ordre	60 000.00 €
	TOTAL	81 660.83 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subvention d'exploitation	66 000.00 €
75	Abonnements	15 000.00 €
	Recettes de l'exercice	81 000.00 €
	Excédent reporté	660.83 €
	TOTAL	81 660.83 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	9 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	41 000.00 €
23	Immobilisations en cours	10 000.00 €
	Restes à réaliser 2024	33 029.62 €
	Déficit reporté	80 048.03 €
	TOTAL	173 077.65 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations fonds divers et réserves	113 077.65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
040	Opérations d'ordre	60 000.00 €
	TOTAL	173 077.65 €

POUR : M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT

ABSTENTION : M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER

N°2025-28 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - Annexe 2

Suivant l'étude et propositions des différentes commissions réunies pour l'attribution des demandes de subvention 2025 :

- La commission Sport, le 19 février 2025
- La commission Culture, le 6 mars 2025
- La commission Sociale, le 6 mars 2025
- La commission Affaires Scolaires, le 10 mars 2025

La commission Finances du 12 mars 2025 a validé ces différentes propositions.

Danièle LECOMTE communique les remerciements exprimés des associations, lors des assemblées générales, pour la mise à disposition des locaux et autres moyens techniques déployés par la Ville tout au long de l'année.

Jean HERNANDEZ remercie également les moyens humains des services techniques ; mobilisation qui représenterait une indemnisation importante si elle devait être chiffrée.

Mathilde VAUDAIN et Monique DELAY ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les propositions d'attribution de subvention aux associations pour l'année 2025 telles qu'elles figurent dans l'annexe 2, ci-jointe.

N°2025-29 : SUBVENTIONS AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1611-1, L2121-29 et L2311-7,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Les Villes de TAIN L'HERMITAGE et de TOURNON-SUR-RHÔNE ont la volonté de soutenir les sportifs du bassin de vie, licenciés au sein d'un club du territoire Tain-Tournon et inscrits sur les listes officielles établies par le Ministère des Sports. Ce partenariat financier vise à accompagner ces sportifs de haut niveau dans les compétitions nationales et internationales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une enveloppe de subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 €** répartie de la manière suivante :

- Mélanie ALLIER, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau (2024) catégorie "Collectifs nationaux " établie par le Ministère des Sports, dans la discipline athlétisme, et adhérente à l'EATT, 500 €
- Eve VITALI-GUILBERT, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Séniors » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Canoë-Kayak, et adhérente au Canoë Kayak Tain Tournon, 500 €
- Tim BERRUYER-GALTÉ, inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau catégorie « Collectifs nationaux » établie par le Ministère des Sports, dans la discipline Montagne et Escalade, et adhérent à La Grimpe, 500 €

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les propositions d'attribution de subvention aux sportifs de haut niveau et d'entériner les conventions tripartites associées, telles qu'elles figurent dans l'annexe 2 et 3, ci-jointes.

Xavier ANGELI rappelle l'importance de soutenir et valoriser ces sportifs de haut niveau, qui font rayonner notre territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les subventions aux sportifs de haut niveau 2025 telles qu'exposées ci-dessous.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

N°2025-30 : SUBVENTIONS CARTE MOUV' (DERNIERES DEMANDES 2024 - 2025)

Les associations avaient jusqu'au 30 novembre 2024 pour transmettre les demandes de remboursement des Cartes Mouv' utilisées dans leur structure.

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, les remboursements aux associations pour un montant de 6 120 € soit 204 cartes pour des jeunes tainois ont déjà été approuvés.

Pour deux associations, Il est proposé au Conseil Municipal de compléter les remboursements Carte Mouv' 2024-2025 et d'approuver ces subventions :

- Ski Alpin : 1 carte soit 30 €
- Compagnie du Temps d'un Mouvement : 2 cartes soit 60 €

Au total, la saison Carte Mouv' 2024-2025 a concerné 207 cartes soit 6 210 €.

Xavier ANGELI souligne le succès du dispositif carte mouv' permettant ainsi aux jeunes tainois de s'exprimer à travers une activité ; « le sport, c'est l'école de la vie ! »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les subventions carte mouv' 2024-2025 exposées

AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES

N°2025-31 : APPROBATION CONVENTION CENTRE DE TIR MACAIRE – ENTRAINEMENT DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE - Annexe 4

Dans le cadre de l'entraînement et du maintien des compétences des agents de la Police Municipale, il est nécessaire de disposer d'un lieu adapté pour les séances de tir. À cet effet, une convention a été établie avec Monsieur Alain Macaire, propriétaire du stand de tir « Armurerie Macaire » situé à Romans-sur-Isère

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité**,

APPROUVE la convention d'utilisation du stand de tir entre la commune de Tain l'Hermitage et l'armurerie Macaire, aux conditions fixées dans ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

FIXE le tarif à 30,00 € TTC par séance et par agent.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette convention.

***POUR :** M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAIN, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT*

***ABSTENTION :** M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER*

N°2025-32 : APPROBATION CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DROME - Annexe 5

Le Conseil municipal de TAIN L'HERMITAGE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2025-02 du 27 janvier 2025 approuvant les termes de la convention unique et son règlement annexe relatifs aux services et missions facultatifs du CDG 26,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 26 n°2024-22 du 7 octobre 2024 approuvant la grille tarifaire des missions et services facultatifs du CDG 26 à compter du 01/01/2025,

Vu la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la Drôme,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la majorité :**

ARTICLE 1 :

ADHERE à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

***POUR :** M. Xavier ANGELI, M. Emmanuel GUIRON, Mme Danielle LECOMTE, Mme Amandine DEYGAS, M. Jean-René BREYSSE, Mme Camille PALANCA, M. Pierre GAUTHIER, M. François PALISSE, Mme Monique DELAY, M. Guy REYNE, Mme Mathilde VAUDAINÉ, M. Gilles CHIROL, M. Guy CHOMEL, Mme Françoise VARIZAT, M. Bernard MOULIN, Mme Elisabeth JUNIQUE, Mme Gariné SAUVAJON, M. Olivier LANGNEL, Mme Joséphine PALANCA, M. Hervé MULLER, Mme Véronique DALLOZ, Mme Mireille PIEYRE, M. Eric FAURE, M. Jean HERNANDEZ, Mme Annie GUIBERT*

***CONTRE :** M. Michaël VERDIER, Mme Anne-Isabelle COLOMER*

QUESTIONS DIVERSES

Anne-Isabelle COLOMER remercie les services pour la présentation des comptes administratifs en même temps que les budgets primitifs.

Monsieur le Maire informe Anne-Isabelle COLOMER qu'une réponse sera apportée au prochain conseil municipal sur l'interpellation de son dernier mail. Il rappelle que les questions doivent être formulées dans les délais prévus au règlement intérieur du conseil municipal pour être étudiées présentement en séance.

Le Conseil Municipal est clos à 20 H 50

Xavier ANGELI
Maire



Jean-René BREYSSE
Secrétaire

